

NATIONALE D'ÉLEVAGE CLAMED 29 JUIN 2024



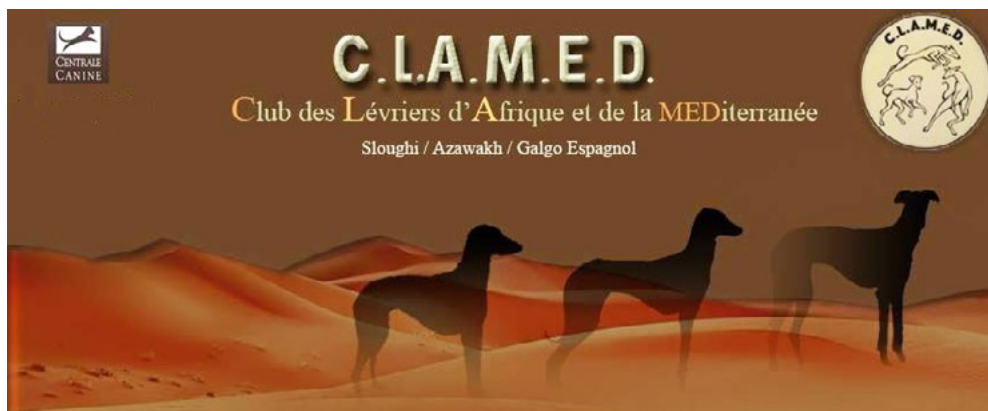
GREZELS (46700)

CLUB DES LÉVRIERS D'AFRIQUE ET DE LA MEDITERRANÉE

6^e NATIONALE D'ELEVAGE

Château de la Coste 46700 GREZELS

Organisée par



Affilié à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France. (Fédération nationale reconnue d'utilité publique par décret du 28 avril 1914, agréée par le ministère l'Agriculture, pour l'amélioration des races de chiens, par décret du 22 mai 1969)

Responsable bien-être animal : Mr Thierry DEBAYE

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être : comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière brutale ou cruelle.

La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des évènements à venir.

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs, chers adhérent(e)s et amis,

C'est avec un grand plaisir, mais néanmoins une pointe d'émotion, que je m'adresse à vous à l'occasion de notre sixième Exposition Nationale d'Élevage. En effet, cette année étant une année d'élections, la moitié du comité doit être renouvelée. Les membres sortants sont rééligibles et donc six candidats ont déposé leur candidature. J'ai déposé la mienne tout en sachant que je ne briguerai pas le poste de président, souhaitant passer la main après six ans de présidence et mon âge avancé.

Je veux rappeler ici que notre club a pu être mis en stage d'affiliation le 6 février 2018 puis a obtenu le statut de membre affilié par la SCC le 10 février 2020 grâce au soutien indéfectible de mon président de Canine Territoriale et ami Daniel SCHWARTZ que je remercie vivement.

Je veux aussi remercier les membres fondateurs qui m'ont accompagné dans cette aventure. Ce n'était pas gagné d'avance car l'opposition était vent debout contre nous mais grâce au soutien indiqué ci-avant mais aussi au nombre important d'adhésion en 2020, le vaisseau s'est mis en route et continue à voguer sur une mer d'huile !!!

Je veux encore remercier mon amis Gervais COPPE pour la mise à disposition de son domaine mais aussi Ewa WINIARSKA pour son investissement à chercher un terrain pour notre EPVL. Je remercie également M. le Maire de GREZELS Sébastien PEREZ pour l'aide qu'il nous a apportée pour l'organisation de nos manifestations.

Comme je viens de recevoir le pré catalogue 2024 fourni par Cédia, je considère que cette 2024 est une parfaite réussite puisque 66 lévriers y sont inscrits dont 22 Galgos Espagnols, 10 Sloughis et 34 Azawakhs. 23 lévriers sont inscrits pour la PVL dont 10 Galgos Espagnols, 8 Azawakhs et 5 Sloughis. L'épreuve aura valeur de championnat s'ils sont tous au départ. L'an dernier, 58 lévriers étaient inscrits à RAMBUTEAU sous les jugements de M. Fausto CAVALIERI. Malheureusement un enchaînement de difficultés ne nous a pas permis d'avoir une épreuve de PVL.

J'espère que cette nouvelle édition se déroulera dans les meilleures conditions et je vous demande à toutes et à tous de respecter les sites mais aussi les jugements de Pascal PELEN, notre juge de beauté mais aussi de travail.

Je tiens à remercier tous les membres du comité pour le travail qu'ils ont accompli au cours de cette année 2023. Je veux aussi rappeler que ce sont les adhérents qui font vivre les clubs alors n'hésitez pas à en recruter de nouveaux et surtout à renouveler vos adhésions.

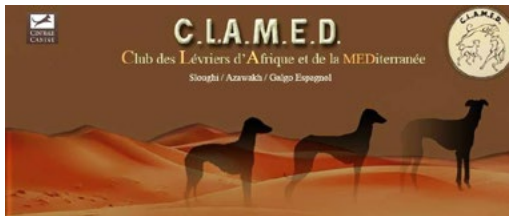
Merci.

REMERCIEMENTS

Le président du CLAMED, Jean-François Abisse, ainsi que les membres du comité remercient très chaleureusement :

- Monsieur Gervais Coppé et sa famille, pour l'accueil et la mise à disposition de leur domaine
- Madame Ewa Winiarska pour son aide précieuse
- La commune de Grézels et plus particulièrement son maire M. Pérez.
- Le restaurant la Guinguette.

RÉCOMPENSES



Cadeaux, café, viennoiseries offertes par le club à tous les participants.

PAR RACE :

- Flots à tous les 1^{er} EXC et EXC
- Flots aux meilleurs baby, puppy, jeunes
- Flots et coupes aux CACS et RCACS
- Flots aux meilleurs de race et aux meilleurs de sexe opposé

LES 3 RACES :

- Flots à tous les meilleurs, vétérans, travail, champion, couple, paire, lot d'affixe, lot reproducteur
- Flots BIS Puppy
- Flots BIS Jeune
- Flots et trophées aux BIS, BIS2, BIS3

PROGRAMME

Ordre de passage, dès 10 heures

Juge : Mr Pascal Pellen (France).

- Galgo espagnol
- Sloughi
- Azawakhs

- puppy mâles et femelles, meilleur puppy

Puis par sexe

- classe jeune
- classe intermédiaire
- classe travail
- classe ouverte
- classe vétérân
- classe champion

Puis meilleur jeune, travail, vétérân ,champion

RING D'HONNEUR

Meilleurs du CLAMED

Couples, paires, lots d'affixe, lots reproducteur.

BIS puppy, jeune, vétérân, travail, champion

Et **BEST IN SHOW CLAMED**

- 17 h : Assemblée générale du Clamed
Vote et résultats, suivie de la réunion du nouveau comité.
- 18 h 30 : Apéritif offert par le CLAMED
- 20 h : Dîner

RÈGLEMENT

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9h. Les jugements commenceront à 10h précise et pourront être interrompus pour le déjeuner, à discrétion des juges.

LOGEMENT - L'exposition se déroule sans cage.

SORTIE DES CHIENS - La sortie des chiens est libre.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE - Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION - Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le double handling, est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Pour les engagements en Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception. Ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition. Sont considérées comme classes

individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat

REFUS OU EXCLUSIONS

- Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition : a) ceux refusés par le Service Vétérinaire b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite. d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante : **EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour

laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant : **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON** (les chiens qualifiés **BON** ou **ASSEZ BON** ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi. Il est rappelé que seul un juge français peut assurer la confirmation

PROPHYLAXIE DE LA RAGE Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition. Tout exposant étranger est doit se conformer à ce règlement.

COUPE D'OREILLES (ET INTERVENTIONS CHIRURGICALES)

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), « Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. ... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



STATISTIQUES DES CHIENS INSCRITS A LA NE

Races	Juge	Sexe	Classes	Numéros	Total
GALGO ESPAGNOL	M. PELLEN Pascal	Mâle	PUPPY	1 à 2	2
			JEUNE	3 à 3	1
			OUVERTE	4 à 6	3
			CHAMPION	7 à 8	2
		Femelle	PUPPY	9 à 9	1
			JEUNE	10 à 11	2
			OUVERTE	12 à 17	6
			TRAVAIL	18 à 18	1
			CHAMPION	19 à 21	3
			VETERAN	22 à 22	1
AZAWAKH			Mâle	PUPPY	23 à 23
		JEUNE		24 à 24	1
		OUVERTE		25 à 28-67-68	6
		TRAVAIL		29 à 30	2
		CHAMPION		31 à 36	6
		VETERAN		37 à 37	1
		Femelle	PUPPY	38 à 38	1
			JEUNE	39 à 40	2
			INTERMEDIAIRE	41 à 41	1
			OUVERTE	42 à 45	4
TRAVAIL			46 à 48	3	
CHAMPION			49 à 51	3	
VETERAN			52 à 56	5	
SLOUGHI		Mâle	OUVERTE	57 à 57	1
			CHAMPION	58 à 59	2
			VETERAN	60 à 60	1
		Femelle	OUVERTE	61 à 61	1
			TRAVAIL	62 à 62	1
			CHAMPION	63 à 65	3
			VETERAN	66 à 66	1
Total				68	

PAIRES

GALGO ESPAGNOL.....Mme ESTEVES Inès.....10-11
.....M. MONREAL Jon.....19-21
SLOUGHI.....Mme MARIN Françoise.....59-66

COUPLES

GALGO ESPAGNOL.....Mme ESTEVES Inès.....3-7-11-20
.....M. MONREAL Jon.....8-21
AZAWAKH.....Mme SAVELS Mieke.....36-51

LOTS D'AFFIXE

GALGO ESPAGNOL.....D'EFFLAM DE KER VALDONNE
.....RAYMA
AZAWAKH.....SWALA'S

LOT DE REPRODUCTEUR

GALGO ESPAGNOL.....Mme ESTEVES Inès

Liste des chiens inscrits à la Nationale d'Élevage

GALGO ESPAGNOL

Juge : M. PELLEN Pascal

• CLASSE PUPPY MALE •

- 1 **ASIER DEL AMOR DESESPERADO** L.O. : 2419128 - id : 380260059077301 né le 15/11/2023 (*SIROE RE DI PERSIA x QUESADA DE MONTE PODRIDO*) Prod et prop : Mme GARDINI Ilaria
- 2 **COCOLORES MAMBO** VDH : GA 20417 - id : 276096800027258 né le 22/10/2023 (*PIERPOINT MATEO x VALENCIA DE MONTE PODRIDO*) Prod : Mmes GROSSE Roswhita / HASS Susanne, Prop : M. MONREAL Jon

• CLASSE JEUNE MALE •

- 3 **UREL D'EFFLAM DE KER VALDONNE** LOF : 000809 - id : 250269610630762 né le 18/03/2023 (*ESTAL DIT EFFLAM x RAYMA R'ENORA*) Prod et prop : Mme ESTEVES Inès

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 4 **ATYS** LOI : 19/168470 - id : 380260101327969 né le 18/05/2019 (*SIROE RE DI PERSIA x LA GOLONDRINA DEL SAYAD EL GAZEL*) Prod : Mme GEMMATO Claudia, Prop : Mme JOSSIEN-REGNERO Fabienne
- 5 **NAROOMA SKANDA** LOF : 000793/00222 - id : 250269590496013 né le 22/06/2021 (*NAROOMA JAGUAR NOIR x CALATHEA QUINOIA*) Prod : M. LESBROS Hervé, Prop : Mme BERGER Patricia
- 6 **RAUL NAROOMA** LOF : 000783/00220 - id : 250269590404534 né le 10/12/2020 (*NAROOMA JAGUAR NOIR x I'DORA NEGRA*) Prod : M. SCOTTO Cyrille-Farouk , Prop : M. LESBROS Hervé

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 7 **(CH) RABILARGO'S FLOC'HAN D'ESTAL** NKKR : 55382/19 - id : 578098100691691 né le 22/09/2019 (*ESTAL (DIT EFFLAM) x RABILARGO'S ENILA*) Prod : M. Mme STENE Marit / BJORNEWALL Sven Erik, Prop : Mme ESTEVES Inès
- 8 **(CH) RAYMA KURT** LOE : RRC0167985 - id : 941000022451449 né le 17/04/2018 (*RAYMA CONQUERIDOR x RANDEROS DONA LOLA*) Prod : M. GIL FERRARA Miguel, Prop : M. MONREAL Jon

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 9 **COCOLORES MON CHERI** VDH : GA 2-0420 - id : 276096800031589 née le 22/10/2023 (*PIERPOINT MATEO x VALENCIA DE MONTE PODRIDO*) Prod : Mmes GROSSE Roswitha / HAAS Suzanne, Prop : Mlle BILLET Christine

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 10 **ULMINA D'EFFLAM DE KER VALDONNE** LOF : 000806 - id : 250269610632590 née le 18/03/2023 (*ESTAL DIT EFFLAM x RAYMA R'ENORA*) Prod et prop : Mme ESTEVES Inès
- 11 **URENA D'EFFLAM DE KER VALDONNE** LOF : 000807 - id : 250269610630670 née le 18/03/2023 (*ESTAL (DIT EFFLAM) x RAYMA R'ENORA*) Prod et prop : Mme ESTEVES Inès

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 12 **ITALIAN CHAMPION AIDA** LOI : 19168467 - id : 380260101327146 née le 18/05/2019 (*SIROE RE DI PERSIA x LA GOLONDRINA DEL SAYAD EL GAZEL*) Prod : Mme GEMMATO Claudia, Prop : Mme GARDINI Ilaria
- 13 **NAROOMA SALOME** LOF : 000797/00296 - id : 250269590530576 née le 22/06/2021 (*NAROOMA JAGUAR NOIR x CALATHEA QUINOIA*) Prod : M. LESBROS Hervé, Prop : Mme DU ROT HAZARD Christine
- 14 **NAROOMA SIMONETTA** LOF : 000798/00295 - id : 250269590530679 née le 22/06/2021 (*NAROOMA JAGUAR NOIR x CALATHEA QUINOIA*) Prod et prop : M. LESBROS Hervé
- 15 **NAROOMA SOFIA** LOF : 000799/00294 - id : 250269590530297 née le 22/06/2021 (*NAROOMA JAGUAR NOIR x CALATHEA QUINOIA*) Prod : M. LESBROS Hervé, Prop : Mmes LABOUDIGUE Anne-Marie et Françoise
- 16 **(CH) UDAYA DE MONTE PODRIDO** LOI : 2324235 - id : 941000026738082 née le 28/06/2021 (*GURIEZO DE MONTE PODRIDO x HELGUERA DE MONTE PODRIDO*) Prod : M. BERNAL GRANADOS Ivan, Prop : Mme GARDINI Ilaria
- 17 **XANTINA DE MONTE PODRIDO** LOF : 000814/00299 - id : 941000027097527 née le 17/03/2022 (*EMBRUJO DE VILLAPALOS x HERMINIA DE MONTE PODRIDO*) Prod : M. BERNAL Ivan, Prop : Mme LAVIE Martine

• CLASSE TRAVAIL FEMELLE •

- 18 **RAYMA RANMA** LOF : 000788/00289 - id : 941000024885179 née le 02/03/2020 (*GALGARR x RANDEROS DONA LOLA*) Prod : M. GIL Juan-Miguel, Prop : M. JAMET ROUXEL Jean-Marie et Coralie

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 19 MILAGROS DE L'AULP DE FIER** LOF : 000757/00278 - id : 250268712560592 née le 22/12/2016 (*BANDIDO DE MONTE PODRIDO x GUETHARY A LA COUR DU ROI BOULOU*) Prod : Mme CAILLARD Florence, Prop : M. MONREAL Jon
- 20 (CH) RAYMA R'ENORA** LOF : 000787/00288 - id : 941000024885273 née le 02/03/2020 (*GALGARR x RANDEROS DONA LOLA*) Prod : M. FERRARA Juan Miguel Gil , Prop : Mme ESTEVES Inès
- 21 (CH) RAYMA ROCIO** LOE : RCC176868 - id : 941000024885271 née le 02/03/2020 (*UNICO DE CALATHEA (DIT GALGARR) x RANDEROS DONA LOLA*) Prod : M. GIL Juan Miguel, Prop : M. MONREAL Jon

• CLASSE VETERAN FEMELLE •

- 22 (CH) JOSEFA DU GRAND VIGNOBLE D'ALEGRIA** LOF : 000731/00273 - id : 250268731276178 née le 16/12/2014 (*ARBUSTO x AGATHA DE CALATHEA*) Prod : Mlle LABOUDIGUE Anne-Marie, Prop : Mmes LABOUDIGUE Anne-Marie et Françoise

AZAWAKH

Juge : M. PELLEN Pascal

• CLASSE PUPPY MALE •

- 23 EIDI N'AMANAR NAHAYNAHAY** PKR : X-14795 - id : 616093902717354 né le 31/10/2023 (*NAZGUL DU COEUR DES TENEBRES x EIDI N'AMANAR JARAET*) Prod : Mme SZYNKA-TOMASZEWSKA Maria, Prop : Mlle M. ABISSE Anne-Laure et Jean-François

• CLASSE JEUNE MALE •

- 24 UDDIN DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001661 - id : 250268780948442 né le 06/08/2023 (*INSOLENS EXCELSUS x RHESA DU HARAS DE CROUZ*) Prod : Mme ROLAND Cécile, Prop : Mme HILL Marianne

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 25 SAYANE DE GARDE-EPEE** LOF : 001618/00340 - id : 250269610167854 né le 04/10/2021 (*ARMANI S.E. x INARA DE GARDE-EPEE*) Prod : Mme LUNDQVIST Corine, Prop : Mme CAPET Claire
- 26 SWALA'S SIMMHEART** NHSB : 3214373 - id : 528140000801391 né le 28/09/2020 (*ENNEHADH KEL DAHOUSSAHAQ OF LIGHTFOOT x SWALA'S SHAKU*) Prod et prop : Mme VAN DER MAST Frieda
- 27 TAIMOORKHAN DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001640 - id : 250269590569389 né le 16/06/2022 (*INSOLENS EXCELSUS x CHEMANE EHEN-N-MA*) Prod : Mme ROLAND Cécile, Prop : M. SACCO Sergio
- 28 TOSSIN OF SILVERDALE** VDH : DWZBAZ1159 - id : 276098108632197 né le 05/06/2022 (*TOMBOUKTOU'S LIYAQAT x GHALIA KEL-ES SUF*) Prod : Mlles PEITHER Hélène / NAUMANN Elisabeth, Prop : Mme HILL Marianne
- 67 KEL TARBANASSEN REHEOUEL** LOF 001611 - Tat : 250269100173964 - né le : 19/12/2020 (*GAO SIRIUS'EL TAZI X JAMANE DE LA DEHANNAIE*) Prod. M. COPPE Gervais, Prop. M. COPPE Gervais
- 68 BASTIEN'S YGGY** id : 040098100506084 - né le : 25/08/2018 (*ESCAPED CRIMINAL OF HUNGARIAN DIAMONDS X BASTIEN'S XOLANI*) Prod. Mag. Sylvia GAISCHNEK, Prop. Adriana Taseva / Martin Stoev

• CLASSE TRAVAIL MALE •

- 29 (CH) NIGER JALUNGA'S HEIR** LOF : 001481/00322 - id : 250269500740876 né le 07/08/2017 (*EIDI N'AMANAR IGLAEN x JALUNGA OF SULTAN'S LAND*) Prod et prop : M. THERY Marc
- 30 SWALA'S SAMBURU** NHSB : 3059660 - id : 528140000658988 né le 25/09/2016 (*SWALA'S SHAREMANN x SWALA'S SHEMA*) Prod et prop : Mme VAN DER MAST Frieda

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 31 (CH) AULAD AL SAHRA'S D'TEBOURET** VDH : DWZB AZ 1080 - id : 276098009180375 né le 21/10/2018 (*AULAD AL SAHRA'S F'EKELLI x AULAD AL SAHRA'S H'ALKANERA*) Prod : M. Mme HOCHGESAND Ulrich et Anne, Prop : Mme M. KAHLE Ewa et Steffen
- 32 (CH) INSOLENS EXCELSUS** COR : A 18-18/307 - id : 642098201722116 né le 01/10/2017 (*ENNEHADH KEL DAHOUSSAHAQ OF LIGHTFOOT x ARABICA ATLETICO FOR INSOLENS ATLETICO*) Prod : M. VANTU Cristian, Prop : Mme ROLAND Cécile
- 33 (CH) NEMEKKEN DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001478/00321 - id : 250268731946208 né le 30/06/2017 (*AULAD AL SAHRA'S F'EKELLI x JENDAYI DE LA DEHANNAIE*) Prod et prop : Mme ROLAND Cécile
- 34 (CH) NIGER IZEMRASEN DES GARDIENS DE COTE D'ARGENT** LOF : 001525/00331 - id : 250269802717488 né le 19/11/2017 (*L'HIMAJAGHAN DU ROYAUME DE SIKISHYMA x ETOILE DESNEIGES DU ROYAUME DE SIKISHYMA*) Prod : Mlle FOURGS Céline, Prop : Mme FONVIEILLE Delphine

- 35 (CH) SWALA'S SCAMANDER** NHSB : 3137007 - id : 528140000731101 né le 06/10/2018 (*MOUSS DIOUF DE LA ROUTE JACQUES COEUR x SWALA'S SHAMARANI*) Prod et prop : Mme VAN DER MAST Frieda
- 36 (CH) SWALA'S SYMPATICO** NHSB : 3214371 - id : 528140000801071 né le 28/09/2020 (*ENNEHADH KEL DAHOUSHAHAQ x SWALA'S SCHKUNTALA*) Prod : Mme VAN DER MAST Frieda, Prop : Mme SAVELS Mieke
- CLASSE VETERAN MALE •**
- 37 SWALA'S SHAREMANN** NHSB : 2979000 - id : 528140000589677 né le 09/09/2014 ((*CH*) *AMIRASIS x (CH) SWALA'SSASIN SABAMBI*) Prod et prop : Mme VAN DER MAST Frieda
- CLASSE PUPPY FEMELLE •**
- 38 EIDI N'AMANAR NUBET** PKR : EN COURS - id : 616093902717391 née le 31/10/2023 (*NAZGUL DU COEUR DES TENEBRES x EIDI N'AMANAR JARAET*) Prod : Mme SEYNAKA TOMASZEWSKA Maria, Prop : Mme FONVIEILLE Delphine
- CLASSE JEUNE FEMELLE •**
- 39 ULYAA DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001663 - id : 250268780946285 née le 06/08/2023 (*INSOLENS EXCELSUS x RHESA DU HARAS DE CROUZ*) Prod : Mme ROLAND Cécile, Prop : Mme M. SEGONNE Nathalie / LAVAIRRIERE Jean-Pierre
- 40 UMHANI DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001666 - id : 250268780948443 née le 06/08/2023 (*INSOLENS EXCELSUS x RHESA DU HARAS DE CROUZ*) Prod et prop : Mme ROLAND Cécile
- CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •**
- 41 GABERE EHEN-N-MA** VDH : DWZB AZ 118 - id : 276098800319458 née le 31/10/2022 (*TIGIDIT HOMODJI x BAYARA EHEN-N-MA*) Prod : Mme LEHMANN Carola, Prop : M. BARBERAT Lionel
- CLASSE OUVERTE FEMELLE •**
- 42 AISHA** LOI : 22/15772 - id : 380260160293317 née le 13/11/2021 (*HIDDEKEL IZEM x AULAD AL SAHRA'S F'TESARE*) Prod : M. PEDUCCI Sergio, Prop : M. SACCO Sergio
- 43 PASSORE DE LA FELINE CREOLE** LOF : 001572/00407 - id : 250268501723499 née le 11/08/2019 (*NAYLUN DE GARDE-EPEE x AULAD AL SAHRA'S E'AENBEL*) Prod : Mme TEFFAH Rosa, Prop : M. BARBERAT Lionel
- 44 P'TIT SOLIA DU PIED' D'O** LOSH : 1189209 - id : 972273000437883 née le 29/11/2016 (*FAYSAL KEL ARAWANE NEFTA x HIMBA-HAYA DU ROYAUME DE SIKISHYMA*) Prod et prop : Mme SAVELS Mieke
- 45 (CH) RAIHANA DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001603/00413 - id : 250269590294722 née le 20/10/2020 (*NEMEKKEN DU HARAS DE CROUZ x CHEMANE EHEN-N-MA*) Prod : Mme ROLAND Cécile, Prop : Mme BRICOUT Caroline
- CLASSE TRAVAIL FEMELLE •**
- 46 M'ZANIAH DE LA DEHANNAIE** LOF : 001444/00384 - id : 250269812080543 née le 07/09/2016 (*HEDJAZI DE LA DEHANNAIE x HELLESMERA DE LA DEHANNAIE*) Prod : Mlle MARRO Audrey, Prop : Mme VIDAL Corinne
- 47 (CH) NIAMEY JALUNGA'S HEIR** LOF : 001485/00391 - id : 250269500740877 née le 07/08/2017 (*EIDI N'AMANAR IGLAEN x JALUNGA OF SULTAN'S LAND*) Prod et prop : M. THERY Marc
- 48 RHESA DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001601/00414 - id : 250269590284056 née le 20/10/2020 (*NEMEKKEN DU HARAS DE CROUZ x CHEMANE EHEN-N-MA*) Prod et prop : Mme ROLAND Cécile
- CLASSE CHAMPION FEMELLE •**
- 49 (CH) P'QHAALEESI DU HARAS DE CROUZ** LOF : 001568/00404 - id : 250268732688885 née le 16/07/2019 (*INSOLENS EXCELSUS x JENDAYI DE LA DEHANNAIE*) Prod et prop : Mme ROLAND Cécile
- 50 (CH) P'TAMARA KEL AZ AMOUR** LOF : 001582/00411 - id : 250268743170098 née le 31/12/2019 (*EFFUDEGH EHEREN EN TUFAT x J'TIMIDIWA*) Prod : M. DUPRAZ Guy, Prop : Mme M. VERGAUD-PINQUIER Lucie et Matthieu
- 51 (CH) SWALA'S SKY ROSE** LOSH : 1293019 - id : 528140000731093 née le 06/10/2018 (*MOUSS-DIOUF DE LA ROUTE JACQUES COEUR x SWALA'S SHAMARANI*) Prod : Mme VAN DER MAST Frieda, Prop : Mme SAVELS Mieke
- CLASSE VETERAN FEMELLE •**
- 52 CHV GAHOUNA SIRIUS'EL TAZI** LOF : 001293/00343 - id : 250269604536853 née le 24/11/2011 (*RAMSES x KEL TARBANASSEN BIZBIZ*) Prod : M. ABISSE Jean-François, Prop : Mlle M. ABISSE Anne-Laure et Jean-François

- 53 JASMIRALDA DE LA DEHANNAIE** LOF : 001375/00369 - id : 250269606159530 née le 16/08/2014 (SEKKEDI EL BANIAS x C'DJINN DU ROYAUME DE SIKISHYMA) Prod : Mlle MARRO Audrey, Prop : Mme VIDAL Corinne
- 54 (CH) JENDAYI DE LA DEHANNAIE (dite Aaliyah)** LOF : 001365/00358 - id : 250269606136787 née le 10/02/2014 (BASTIEN'S X'HUAMBO HADJARAI x C'DJINN DU ROYAUME DE SIKISHYMA) Prod : Mlle MARRO Audrey, Prop : Mme ROLAND Cécile
- 55 PURE ELEGANCE ASHANTI** VDH : DWZB AZ 978 - id : 276098104988047 née le 23/11/2014 ((CH) AULAD AL SAHRA'S H'THABO x (CH) AULAD AL SAHRA'S LUBAYA) Prod : M. STRACK Klaus, Prop : Mme M. KAHLE Ewa et Steffen
- 56 SWALA'S SHAMARANI** NHSB : 2979005 - id : 5281140000592810 née le 09/09/2014 (AMIRASIS x SWALA'S SASIN SABAMBI) Prod et prop : Mme VAN DER MAST Frieda

SLOUGH

Juge : M. PELLEN Pascal

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 57 OREB YA AMAL DE LA BERONDIERE** LOF : 002623/00625 - id : 250268712703748 né le 14/08/2018 (HADDIR EL KHEL DE LA BERONDIERE x HOURI AL MOUSTAKBEL DE LA BERONDIERE) Prod : Mme DEBAYE Marie France, Prop : M. PELLETIER Bernard

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 58 (CH) SOHANN DE LA BERONDIERE** LOF : 002700/00630 - id : 250269100071779 né le 31/05/2021 (IHEB EL AKSIL DE LA BERONDIERE x HADJARA EL DJEMILLA DE LA BERONDIERE) Prod : Mme DEBAYE Marie-France, Prop : M. Mme DEBAYE Thierry et Marie-France
- 59 (CH) TOUAREG D'IMI-N-TANOUT** LOF : 002729/00633 - id : 250269590909673 né le 13/09/2022 (CHARON WON HABULE x MANSOURIAH DU JBEL BANI) Prod et prop : Mme MARIN Françoise

• CLASSE VETERAN MALE •

- 60 RAIS SIYADA JABAR HAYAD EL CAID** LOF : 002541/00608 - id : 250269606319792 né le 26/12/2014 (GHANI x HOUADIMA RAIS SIYADA D'AL MAHDI) Prod : M. Mme ANGINARD Jean-Carl et Corinne, Prop : M. ANGINARD Jean-Carl

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 61 R'NIMWE DE LA DEHANNAIE** LOF : 002690/00745 - id : 250269608797067 née le 11/09/2020 (IRAM DE SLOUAZ x JITANE-IMI DE LA DEHANNAIE) Prod : Mme MARRO Audrey, Prop : Mme JOSSIEN-REGNERO Fabienne

• CLASSE TRAVAIL FEMELLE •

- 62 (CH) MANSOURIAH DU JBEL BANI** LOF : 002588/00723 - id : 250268501145317 née le 13/09/2016 ((CH) EL RIEH KSAR GHILANE x (CH) HOURIA AL MADHI D'IMI-N-TANOUT) Prod : MM. DUPUIS Jacky / BELLE Gérard, Prop : Mme MARIN Françoise

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 63 (CH) PHATEN DE LA DEHANNAIE** LOF : 002669/00733 - id : 250269608254742 née le 21/06/2019 (CEYAD SHUBAH AL WARDA x JAZIRA DE LA DEHANNAIE) Prod : Mlle MARRO Audrey, Prop : Mme MARIN Françoise
- 64 (CH) PHAUSTINE DE LA DEHANNAIE** LOF : 002666/00734 - id : 250269608264600 née le 21/06/2019 (CEYAD SHUBAH AL WARDA x (CH) JAZIRA DE LA DEHANNAIE) Prod : Mlle MARRO Audrey, Prop : Mme VIDAL Corinne
- 65 (CH) RIM EL WARDA DE LA BERONDIERE** LOF : 002679/00737 - id : 250269802827958 née le 11/02/2020 (LAYAS EL JOUNAIDI DE LA BERONDIERE x IDHA EL ASHAR DE LA BERONDIERE) Prod : Mme DEBAYE Marie-France, Prop : Mlle M. ABISSE Anne-Laure et Jean-François

• CLASSE VETERAN FEMELLE •

- 66 JAZIRA DE LA DEHANNAIE** LOF : 002513/00697 - id : 250269606161430 née le 12/08/2014 (HIM FOUD AL MANSOUR D'IMI-N-TANOUT x FATEN DE LA BERONDIERE) Prod : Mlle MARRO Audrey, Prop : Mme MARIN Françoise

LISTE DES EXPOSANTS NE

Mlle M. ABISSE Anne-Laure et Jean-François 14, route de Chambornay 70150 VREGILLE - 03 81 55 41 64	23-52-65
M. ANGINARD Jean-Carl	60
M. BARBERAT Lionel	41-43
Mme BERGER Patricia 135, impasse Jules Rimet - Le Change 24640 BASSILLAC ET AUBEROCHÉ - 06 46 26 82 45	5
Mlle BILLET Christine 25 A, route de Verlin 89330 ST JULIEN DU SAULT - 06 11 83 75 29	9
Mme BRICOUT Caroline	45
Mme CAPET Claire	25
M. COPPE Gervais Château de la Coste 46700 GREZELS	67
M. Mme DEBAYE Thierry et Marie-France 6, rue Batin 71270 TORPES - 06 66 43 38 00	58
Mme DU ROT HAZARD Christine	13
Mme ESTEVES Inès 38, rue de la Côte des Bruyères 22300 ST MICHEL EN GREVE	3-7-10-11-20
Mme FONVIELLE Delphine Mingefier 47150 MONFLANQUIN - 06 98 02 02 36	34-38
Mme GARDINI Ilaria	1-12-16
Mme HILL Marianne 1, rue du Tramway 11590 OUVEILLAN - 06 80 94 69 74	24-28
M. JAMET ROUXEL Jean-Marie et Coralie	18
Mme JOSSIEN-REGNERO Fabienne 2812, chemin de la Barthe 40360 POMAREZ	4-61
Mme M. KAHLE Ewa et Steffen	31-55
Mmes LABOUDIGUE Anne-Marie et Françoise 17, chemin de Candaubas 33640 PORTETS - 05 56 67 37 57	15-22
Mme LAVIE Martine Lieu-dit le Repaire 24800 THIVIERS - 06 73 52 14 27	17
M. LESBROS Hervé 1799, chemin de Poupaille 13940 MOLLEGES - 06 77 58 13 81	6-14
Mme MARIN Françoise - 02 18 08 60 65	59-62-63-66
M. MONREAL Jon Sindères 321, chemin Lesmarques 40110 MORCENX LA NOUVELLE	2-8-19-21
M. PELLETIER Bernard	57
Mme ROLAND Cécile 1666, route de la Crouzière Haras de la Crouzière 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL - 06 30 53 70 67	32-33-40-48-49-54
M. SACCO Sergio	27-42
Mme SAVELS Mieke Rue Pied d'Eau, 99 7090 RONQUIERES BELGIQUE - 0032 47 38 88 446	36-44-51
Mme M. SEGONNE Nathalie / LAVAIRRIERE Jean-Pierre	39
Mme TASEVA Adriana AND STOEVE Martin	68
M. THERY Marc Les Menuailles 808, route de Doazon 64370 CASTILLON D'ARTHEZ - 05 59 67 40 27	29-47
Mme VAN DER MAST Frieda Baarendszrede 14 2725 GE ZOETEMEER PAYS-BAS	26-30-35-37-56
Mme M. VERGNAUD-PINQUIER Lucie et Matthieu Ancien Collège Rue Marcadieu 31230 L'ISLE EN DODON	50
Mme VIDAL Corinne 190, avenue du Marsan 40090 CERE - 06 87 07 07 23	46-53-64



Réalisation :

SARL - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189
Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr